

Formulaire de location annuelle d'un instrument

À compléter par le locataire

Demande :

Je soussigné(e) élève ou représentation légal de l'élève
 inscrit(e) à l'Ecole de musique de Collonge-Bellerive souhaite
 bénéficier de la location de l'instrument pour l'année scolaire
 202.../202....

Locataire (cocher ce qui convient) :

- Enfant (-de 18 ans) Adulte
 1^{ère} demande renouvellement

Nom		Prénom	
Adresse		Code postal	
Téléphone		Mail	

Le locataire s'engage à respecter les conditions de prêt détaillés au verso de cette page.
 Le coût de cette location est de **fr 180.-** pour l'année scolaire 202.../202....
 Formulaire à renouveler chaque année.

Date :	Signature de l'élève ou représentant légal
---------------	---------------------------------------------------

Conditions de location de l'instrument de musique

1. Objet de la location

Le formulaire de location a pour objet de mettre à disposition un instrument de musique à un bénéficiaire, désigné au recto de cette page par l'Ecole de musique de Collonge-Bellerive. Pendant la durée de ce prêt, le locataire assume la garde et la responsabilité dudit instrument de musique.

Ce formulaire de location d'instrument est nominatif et ne peut en aucun cas être cédé.

2. Durée du prêt

L'instrument est mis à disposition du locataire à titre pendant l'année scolaire mentionnée au recto.

3. Mise à disposition de l'instrument

L'Ecole de musique s'engage à mettre à la disposition du locataire un instrument de musique en bon état de fonctionnement et l'informe sur les conditions d'utilisation. Le locataire accepte l'instrument dans l'état de marche présenté.

En conséquence, l'Ecole de musique n'est pas tenue responsable en cas de mauvais fonctionnement ou détérioration dudit instrument de musique.

En cas de perte, vol ou dégradation, le locataire est responsable et s'engage à remplacer l'instrument défectueux à l'identique.

Le locataire se doit de déclarer auprès de son assurance l'instrument remis par l'Ecole de musique de Collonge-Bellerive.

L'instrument ne doit pas être utilisé dans un autre cadre que celui de l'Ecole de musique.

4. Paiement

Le forfait de 100.- est facturé pour l'année scolaire en cours.

5. Entretien

Le locataire s'engage à conserver l'instrument de musique en bon état de présentation et de fonctionnement. Tout incident entravant le fonctionnement sera signalé à l'enseignant et au directeur, et toute réparation nécessaire sera à la charge du locataire.

6. Restitution de l'instrument

Le locataire restituera l'instrument à l'Ecole de musique à la fin de l'année scolaire s'il ne souhaite pas renouveler sa location.

Date :	Signature avec la mention « lu et approuvé » :
Signature par représentant de l'Ecole de musique de Collonge-Bellerive :	